



Demission suite a un congee parentale

Par blondel

Bonjour, je suis actuellement en congee parental je doit reprendre le 2mai 2009 etant conseillere de vente elle me propose caissiere ou licenciement j'ai envoyee une lettre recommander pour connaitre ses attention precise mais elle ne repond pas depuis le 1 avril jaimerais un licenciement a la miabile car la date de reprise approche et je ne veut pas reprendre car je suis sur quelle me m'etra la pression pour que je parte de moi meme parcontre si je par de moi meme jaurai le chomage au bout de combien de temps merci